

IL SECONDO CENTENARIO D'UN APOSTOLO DEI CATTOLICI ARMENI

E' il Servo di Dio Abate Mechitar, fondatore delle Congregazione monastica da lui denominata.

La causa della sua canonizzazione è in esame ancora presso la S. Congregazione dei Riti; ma da uno studio sommario della sua vita già si può intendere trattarsi qui d'una personalità di prim'ordine nell'agiografia orientale.

Dio segna le opere sue col suggello della Croce; e noi dalla vita del Mechitar apprendiamo, come egli solo attraverso delle indicibili tribolazioni giunse a fondare la sua spirituale Famiglia.

Ma se il Fondatore dei Mechitaristi ebbe a soffrire assai; soffrì tuttavia da santo, col cuore pieno di speranza in Dio, perdonando, amando e proseguendo costante nella sua vocazione, senza guardare indietro o arrestarsi.

Alla squisita virtù e scienza, il Servo di Dio congiunse una speranza e zelo veramente da apostolo.

Il suo corredo scientifico di Vartapet conferì moltissimo al suo apostolato in Oriente e poi finalmente a San Lazzaro di Venezia; tanto che la sua famiglia monastica ereditò da lui l'amore alla scienza ecclesiastica. La copiosa e nobile produzione letteraria dei Mechitaristi attraverso due secoli e mezzo di storia, ce ne fornisce una prova palmare.

Giungendo da Costantinopoli in Occidente, l'Abate Mechitar si trovò nella necessità di adottare giuridicamente una delle antiche ed approvate *Regole* della vita Religiosa in Occidente, e preferì quella di San Benedetto, siccome già accolta nella tradizione patristica degli Armeni in grazia della versione di san Narsese nel secolo XII.

Così la Congregazione Monastica Armena trovasi innestata al gran tronco della vita monastica occidentale, ed i Mechitaristi di Venezia non si sentirono più isolati nella Dominante ed a Roma.

Due secoli dopo, il secondo Centenario della b. morte del Servo di Dio Mechitar ringiovanisce questi incontri e queste memorie; onde quest'anno tutta intera la Famiglia di S. Benedetto si unisce ai buoni Padri Mechitaristi nell'esaltare quest'umile e grande figura di monaco, di Vartapet, di sacerdote e di Apostolo dell'unione delle Chiese.

Milano I Gennaio 1949

† ILDEFONSO CARD. ARCIV.

LE PROJET D'UNION¹ DE 1701 ENTRE LES ARMÉNIENS CATHOLIQUES ET LES ARMÉNIENS DISSIDENTS D'APRÈS LA CORRESPONDANCE HYACINTHE-FRANÇOIS² CAPUCIN SUPÉRIEUR DE SAINT-LOUIS DE PÉRA

L'auteur de cet article, le T. R. P. Constant de Craon, O. F. M. Cap., est mort l'année dernière après une très courte maladie. Il avait accepté avec empressement de collaborer à ce Mémorial; nous regrettons vivement qu'il n'ait pu voir paraître l'article très intéressant qu'il nous a donné.

(La Rédaction)

I

L'EGLISE ARMENIENNE EN 1701

En ce début du XVIII^e siècle, le Grand Seigneur était Mustapha II, qui, depuis son avènement au trône, en 1695, manifestait, envers les chrétiens de son empire, des sentiments hostiles et agressifs. Il y était excité par deux mauvais génies de son entourage, le légiste Feizoullah et le chrétien orthodoxe Mavrocordato.

Régnait alors sur les Arméniens, au spirituel, Ephrem de Chapan, vieillard de 80 ans, dont l'âge ne diminuait en rien les ardeurs anticatholiques. Il avait été déjà patriarche par deux fois; par deux fois, il avait été chassé. Son prédécesseur, Melchisédech, surnommé le Trouvère (Subhi), à cause des vers qu'il se plaisait à composer et à chanter, était fort bienveillant pour les catholiques. C'était malheureusement un faible. Il rappela de l'exil celui qu'il avait remplacé, Ephrem, le persécuteur, et le nomma évêque d'Andrinople. Or Andrinople était le séjour

¹ Les RR. PP. Mékhitaristes nous ont demandé, comme à tous les religieux qui ont eu quelque rapport avec leur fondateur, de collaborer au livre du Centenaire. Il nous parut, après examen de nos archives, qu'à part des détails secondaires, nous n'avions rien d'intéressant à dire. Informée de notre refus possible, la Direction de Rome insista pour que nous apportions notre pierre à l'édifice, et nous proposa le projet d'union, élaboré par le Père Hyacinthe-François, capucin, supérieur de Saint-Louis de Péra. Dans ces conditions, nous ne pouvions qu'accepter. Seulement, pour cause de brièveté, nous nous bornerons aux années 1701, 1702, pendant lesquelles l'abbé Mékhitar fut l'hôte de nos Pères, en notre résidence de Constantinople. Tout incomplet et fragmenté qu'il soit, notre travail peut jeter quelque lumière sur cette époque.

² Les Archives de Saint-Louis de Péra (Lettre O) possèdent toute une correspondance

préféré de Mustapha. Là aussi, pour cette raison, résidaient les Patriarches. Là, dans l'entourage du sultan, se nouaient les intrigues; là, se tramaient les complots. Il fit arrêter Melchisédech et prit sa place³. Ensuite, il fit la guerre aux catholiques⁴. Comme évêque d'Andrinople, déjà, il avait fait mettre aux galères, trois de ses prêtres, coupables d'avoir adhéré à la profession catholique du Patriarche d'Etchmiadzin⁵. Comme patriarche de Constantinople, il donna l'ordre d'arrêter les quatre docteurs les plus renommés qui prêchaient, dans cette ville, la doctrine catholique. Trois d'entre eux se cachèrent chez des amis; le quatrième, qui était Mékhitar, se cacha dans notre couvent, sous la protection de la France⁶. Quant

du Père Hyacinthe-François avec le ministre de Louis XIV, le marquis de Pontchartrain. Elles sont suivies de temps à autre, des réponses du ministre, réponses très brèves, mais qui prouvent avec quelle attention, ces lettres étaient lues et communiquées au Roi, qui, par le ministre, donnait ses impressions et exprimait ses vœux. Au contrôle du Roi et de son ministre, s'ajoute celui de l'ambassadeur, sans l'approbation duquel, le Père Hyacinthe ne prenait aucune initiative. «Son excellence (le Marquis de Ferriol) prend connaissance de tout et est informé des moindres choses... J'ai eu l'honneur d'informer Votre Grandeur de tout, le plus exactement qu'il m'a été possible par mes précédentes.... Je continue par celle-ci, puisque Votre Grandeur me l'ordonne et me fait la grâce de me faire savoir, par sa lettre du 18 janvier, que Sa Majesté a paru contente du succès de cette affaire... Je m'appliquerai plus que jamais à la consommation du Traité». *Lettre du 9 mai 1702*, p. 30. Enfin tous les documents importants, contenus dans ces lettres, étaient envoyés à Rome, à la S. C. de la Propagande, pour la tenir au courant des événements, et obtenir, au point de vue religieux, les observations et les directives nécessaires. Cette correspondance se présente donc avec toutes les garanties désirables. Les historiens en font état, en particulier Mgr. Le Petit, dans son article sur l'Arménie, dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*. Une copie de cette correspondance se trouve à la Bibliothèque Franciscaine Provinciale, mss. 1261; c'est un manuscrit de 117 pages, grand in-8°, d'une écriture serrée; c'est à lui que se reportent nos références. Les lettres sont au nombre de 28 et vont du 2 novembre 1701 au 14 novembre 1714.

³ Lors de cette disgrâce, le Père Hyacinthe-François, par reconnaissance, s'empresse de venir en aide au pauvre «trouvère». Il alla le visiter au bague, multiplia les interventions en sa faveur, et réussit à le faire délivrer.

⁴ Cf. Mgr. L. PETIT, *L'Arménie*, dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. I, Part. II, col. 1909: «C'est lui, le premier qui partit en guerre contre les catholiques. A sa demande, un firman parut, en 1700, qui bannissait les missionnaires de Constantinople et interdisait de leur donner asile à l'intérieur de l'Empire».

⁵ Sur cette profession de Foi, cf. Mgr. L. PETIT, *art. cit.* col. 1906.

⁶ M. NURIKHAN, *Il Servo di Dio Abate Mekhitar*, Roma, 1914, p. 106. C'était sûrement en 1701, mais en quel mois, à quel jour? La correspondance peut nous donner quelque probabilité. Dans sa lettre du 13 février 1702, le P. Hyacinthe parle d'une réserve que lui font ses interlocuteurs: «A condition que deux de leurs docteurs, dont l'un est retiré depuis six mois dans notre couvent...» mss. cit. p. 9. Il nous paraît fort probable que ce docteur, retiré depuis six mois, n'est autre que Mékhitar. Si l'on ne compte pas le mois de février, cela nous mène au mois de juillet 1701. Pour la date de sortie, le Père Hyacinthe confirme ce que dit Nuri Khan (*op. cit.* p. 117-118). D'après cet auteur, après avoir quitté Saint-Louis, et passé quinze jours, caché dans la maison d'un arménien, Mékhitar, déguisé en marchand, réussit à s'embarquer pour Smyrne, d'où, en octobre 1702, il fit voile

aux Arméniens, défense leur était faite de fréquenter d'autres églises que celles des schismatiques. Ce point est à retenir.

La dignité de patriarche n'était point des plus pacifiques ni des plus tranquilles. A peine installé, Ephrem eut un concurrent, un rival, aussi intrigant, aussi fourbe que lui, en la personne d'Avétik, qui le gênait, l'inquiétait, le contraignait, suivant ses manœuvres, tantôt à relâcher la persécution, tantôt à l'intensifier. Survint un troisième larron; le vice patriarche d'Ephrem, Der Moufik*, guettant les deux adversaires, se préparait à prendre la place. Tous les trois étaient des arrivistes, qui n'avaient pas peur de verser le sang.

Sous cette terrible tutelle, la situation des arméniens catholiques était plus que précaire. Ceux-ci ne constituaient pas alors, comme maintenant, une communauté indépendante; ils n'avaient pas des églises spéciales pour leurs offices, avec une hiérarchie propre⁷. Le patriarche schismatique était, auprès de la Sublime Porte, le seul représentant officiel de toute la nation arménienne. Etaient de sa compétence exclusive: baptême, mariage, funérailles, tous actes entraînant des conséquences civiles. Bon gré, mal gré, les arméniens catholiques, comme les géorgiens, étaient obligés d'avoir recours à lui⁸.

D'où la situation angoissante faite aux arméniens catholiques. Par leur rite, leur langue, leurs traditions, leur attrait personnel, ils se sentaient tout naturellement portés à fréquenter les églises arméniennes. Ils y étaient contraints sous des peines sévères, en tant que sujets du «Grand Seigneur», qui exigeait que les chrétiens de son empire aillent respectivement dans les églises de leur rite. Ils y étaient forcés, d'une façon plus pressante encore par les autres arméniens qui les accablaient de reproches, d'invectives, de mauvais traitements s'ils les voyaient suivre les offices latins, un rite complètement étranger. Mais, et voilà, pour eux, la terrible difficulté, ils ne pouvaient, sans trouble de conscience, fréquenter les

pour Venise. Dans sa lettre du 2 octobre 1702, il donne comme accomplie la sortie du couvent de ceux qui s'y étaient réfugiés: «L'évêque... les docteurs sont en liberté». Il semble donc que le séjour de Mékhitar à Saint-Louis ait été du mois de juillet ou d'août 1701 au mois de septembre 1702. «Nei mesi che stette tra i Padri Cappuccini», dit Nuri Khan. Ces quelques mois auraient donc été une année complète, et même un peu plus. Cf. HYACINTHE-FRANÇOIS, *Lettres à Monsieur de Pontchartrain*, Bibliothèque franciscaine provinciale, mss. 1261, p. 37; M. NURIKHAN, *Il Servo di Dio Abate Mekhitar*, p. 108.

* Nous n'avons pas réussi à vérifier ce nom, et nous l'avons laissé ici d'après l'orthographe de l'auteur de cet article. — *Note de la Rédaction*.

⁷ Un premier pas fut fait en ce sens, au milieu du XVIII^e siècle, quand Benoît XIV institua le patriarcat arménien catholique. Toutefois, c'était insuffisant, car ce patriarche n'était pas reconnu par la Porte. Ce n'est qu'en 1830 que les arméniens ont été affranchis de la tutelle des Patriarches schismatiques et placés sous la juridiction d'un chef reconnu comme tel par les turcs. Jusque là, le Patriarche schismatique était le seul représentant officiel de la nation arménienne auprès de la Sublime Porte. Cf. M. NURIKHAN, *op. cit.* p. 294, 295.

⁸ Cf. Mgr. L. PETIT, *art. cit.* col. 1911-1912.

églises arméniennes, où, à certains jours, étaient proférés, contre la Foi catholique, de véritables anathèmes. Tel était pour eux le dilemme: aller chez les schismatiques, pour vivre en paix, mais sentir sa conscience troublée; aller chez les latins, pour avoir la conscience tranquille, mais connaître une lancinante et terrible persécution⁹.

Leurs docteurs n'étaient guère en état de les guider et de les soutenir. Les uns étaient emprisonnés; les autres contraints de se cacher. Cependant, de temps à autre, se produisait une accalmie; la crainte disparaissait, pour quelques années, et, pour quelques années, les prêtres arméniens catholiques refaisaient leur apparition. Le plus agissant, en 1701, 1702, fut l'abbé Arakélean Khatchatour¹⁰. Le doc-

⁹ Cf. HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 1. Dans cette lettre, datée du 2 novembre 1701, le P. Hyacinthe-François écrit: «La persécution qui s'est élevée contre les arméniens catholiques a mis cette nation dans une si grande division qu'il n'y a pas de moyen dont elle ne se serve, pour se détruire. Et il est certain que les catholiques, qui succombent aujourd'hui sous le poids de la plus cruelle tyrannie, opprimeront, à leur tour leurs adversaires quand les temps seront favorables. De sorte que l'animosité, l'envie, la haine, et, si j'ose dire, la rage, dans laquelle ce peuple s'entretient, ne peuvent le conduire qu'à une très malheureuse catastrophe».

«Les adversaires des catholiques ont trouvé à la Porte une telle protection, qu'ils sont obéis aussitôt qu'ils parlent; et la chose est sur un pied qu'ils font emprisonner, bastonner, mettre aux fers et aux galères et exiler qui leur plaît, sur la moindre de leur plainte, sans que, de la part de la Porte, on examine si elle est fondée ou non».

«Ce genre extraordinaire de persécution a eu son origine à Andrinople: il est venu, ici, à Constantinople, et, ensuite, s'est répandu dans toutes les parties de l'Empire Ottoman, où il y a des chrétiens. Et ç'a été un moyen efficace à tous les Pachas, Kadis et autres magistrats et officiers, plus avides des biens de ces misérables persécutés que zélés de leur conversion, de tirer d'eux toutes les sommes qu'ils ont voulu, sous le prétexte de prévarications aux ordres du «Grand Seigneur», qui veut que tous ses sujets restent dans leurs propres églises, pour y exercer leur rite».

¹⁰ En fait, c'est le Docteur Arakélean Khatchatour. (ou Cachiadiour), qui, avec le Père Hyacinthe-François, mènera toute l'affaire du Traité. Mékhitar, lui, ne signera pas le pacte de 1701, qui, pourtant, reflétait ses idées. Alors que les autres docteurs, visés comme lui par Ephrem, et qui s'étaient cachés, croyaient pouvoir quelque temps après, circuler en liberté, et de fait n'étaient pas inquiétés, lui, Mékhitar, s'interdisait de sortir de sa retraite, et semblait vouloir se faire oublier. Notons, à ce sujet, ce qui paraît être une des vertus marquantes de Mékhitar, la prudence. Deux raisons peuvent être données de sa conduite en cette circonstance. La première c'est que plus que d'autres il avait à redouter un mauvais parti de la part de ses ennemis. Le Père Hyacinthe-François écrit, le 13 février 1702, que cette condition lui fut imposée, «qu'un docteur arménien, retiré depuis six mois dans notre couvent, ne paraîtrait pas d'un an, dans les églises arméniennes, parce qu'on ne serait pas maître de la populace». HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 9. Si ce docteur est bien Mékhitar, on comprend qu'il ait tardé à sortir de Saint-Louis. La seconde raison est que, depuis le 8 Septembre 1701, il était le père d'une famille religieuse qu'il avait dessein, pour qu'elle pût se développer plus sûrement, de transporter en pays chrétien; cette responsabilité de fondateur lui imposait une circonspection plus grande que s'il se fût agi seulement de sa personne. Cette discipline du silence que Mékhitar voulut

teur Arakélean Khatchatour était alors l'oracle des arméniens catholiques et l'homme de confiance de Rome pour les questions religieuses en Orient; son opinion faisait autorité en ces matières¹¹. Né en 1666, à Erzeroum, il avait fait ses études d'abord à Etchmiadzin, puis à Rome au collège Urbain VIII, où il avait pris ses grades en théologie. Plus tard, il avait été chargé d'une mission au Caucase; la Propagande lui avait donné ce témoignage de confiance. Il aimait à latiniser son nom, (qui signifie en arménien *Don de la Croix*) et signait volontiers Cacciaturus. Ami du Bx. Gomidas, il l'était aussi de l'abbé Mékhitar, qui l'avait en très grande estime, à ce point qu'il l'aurait mis à la tête de sa Congrégation naissante, si le jeune docteur y avait consenti¹². Mais pour zélée et courageuse qu'elle fût, cette direction ne pouvait être que temporaire et, partant, inefficace. Laisée à elle-même, la nation arménienne était vouée aux pires malheurs.

Heureusement veillait le vicaire patriarcal latin, Mgr. Gasparo Gasparini, Frère Mineur Conventuel, assisté d'un prélat démissionnaire, l'archevêque de Ni-nive, qui lui servait d'interprète. Veillait aussi le marquis de Ferriol, ambassadeur de France auprès du Sultan, de 1699 à 1709. C'était un homme d'autorité, qui en imposait aux turcs; de par sa charge, il était reconnu, à Rome, comme le «Chef des Arméniens», au point de vue religieux, et leur protecteur. Il eut à cœur de remplir son rôle, et plus d'une fois, il écarta ou réduisit les persécutions. Les excès de fureur, écrit le P. Hyacinthe-François, «commençaient à se modérer à Constantinople, par la protection ouverte que Son Exc. Mgr. Ferriol avait donnée aux catholiques, et par la considération que sa recommandation pour eux avait trouvée chez le kaimakam», à ce point que «des prisonniers étaient élargis, que les catholiques étaient en sûreté chez eux, marchaient sans crainte et recommençaient à donner leur attention à leur commerce»¹³.

Les missionnaires, malheureusement, étaient divisés. Les uns, que nous appellerons les opposants au traité, voyaient surtout le danger qu'il y avait pour les arméniens catholiques à fréquenter les églises des schismatiques, malgré les persécutions que pouvait soulever leur abstention; et cette fréquentation, certains allaient jusqu'à l'interdire sous peine de péché mortel. Tous n'étaient pas aussi rigoristes; mais leur chef était intraitable. C'était, pour lui, comme un point de

s'imposer, le P. Hyacinthe-François ne voulut pas l'enfreindre et, pour cette raison, nous ne savons presque rien du séjour à Saint-Louis de l'illustre réfugié.

¹¹ Les Archives de Saint-Louis possèdent de lui une mise au point doctrinale sur le Verbe incarné, pour bien préciser la position des catholiques arméniens à ce sujet: «Fides, hoc est Professio circa personam Christi et naturas ejus». Cf. Archives de Saint-Louis, *mss. E, n° 13*.

¹² M. NURIKHAN, *Il Servo di Dio Abate Mechitar*, p. 84, 85.

¹³ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 1, 2, *lettre du 2 novembre 1701*. A l'occasion d'une rixe entre catholiques et schismatiques arméniens le kaimakam avait fait un décret contre sept des principaux catholiques dont trois avaient été mis en prison à l'heure même; les quatre autres se réfugièrent dans le couvent des capucins avec l'agrément de son Excellence.

Foi. Les autres étaient des gens pratiques, qui constataient le mal et qui voulaient chercher des palliatifs, sans pour autant léser la morale. A leur tête, était le Père Hyacinthe-François, capucin, supérieur de Saint-Louis de Péra. Homme remarquable, par sa situation, ses qualités personnelles, et surtout son zèle ardent, il joua un rôle de premier plan, dans les affaires à Constantinople et dans le Levant. De sensibilité très vive, il se rendait très bien compte que le rigorisme n'était pas une solution et que les catholiques, si ardents qu'ils fussent, finiraient par succomber sous les coups; il fallait trouver le moyen d'assurer, à la fois leur salut et leur tranquillité; leur salut, en rendant inoffensives les cérémonies schismatiques; leur tranquillité, en mettant fin à la persécution.

Un incident fournit l'occasion d'un essai, en juillet 1701.

Une catholique arménienne mourut. Le prêtre arménien lui refusa la sépulture ecclésiastique, parce que, disait-il, elle n'avait pas reçu de lui les derniers sacrements, mais d'un missionnaire. Plainte fut portée au Kadi. Celui-ci, sur le champ, décréta en faveur de la défunte; il ordonna qu'elle fût enterrée religieusement, mais par des prêtres de la faction schismatique, selon la loi. Outrés de cette décision, les catholiques maltraitèrent les prêtres envoyés pour l'enterrement; ils obtinrent alors du Kadi la permission d'enterrer leurs morts eux-mêmes, et défense fut faite à leurs adversaires, de les appeler «francs». Ces décisions choquèrent les dissidents; ils s'adressèrent au kaimakam qui décréta contre sept des principaux catholiques. Trois furent emprisonnés; quatre s'enfuirent chez les capucins. Mr. de Ferriol désavoua les procédés, les voies de fait, déclara n'avoir point été consulté, taxa d'imprudence quiconque avait donné de tels conseils; puis il réfléchit.

Il réfléchit quatre mois¹⁴.

II

ELABORATION DU TRAITE

Mr. de Ferriol commença ses consultations par les prêtres arméniens catholiques, qui lui répondirent par un mémorial¹⁵. Dans cette réponse, il mettaient en garde l'ambassadeur contre deux mesures qui leur paraissaient inefficaces, voire

¹⁴ Cf. HYACINTHE-FRANÇOIS, mss. cit. p. 1, 2, *lettre du 2 novembre 1701*. Le Père Hyacinthe raconte ces faits tout au long; puis il conclut: «Il y a quatre mois, que son Excellence donne son attention la plus sérieuse à cette affaire». L'affaire eut donc lieu au début de juillet.

¹⁵ Copie d'un mémorial adressé à son Excellence Mr. de Ferriol, par les principaux catholiques Arméniens, au sujet des mesures à prendre pour secourir les catholiques. Archives de Saint-Louis de Péra, *Lettre E*, n° 11. Ce document intéressant, qui porte la signature de Mékhitar, est d'une lecture assez difficile; la première ligne, particulièrement, n'a pu, même par des experts, être établie d'une façon certaine. Toutefois, quelle qu'en soit la teneur, elle ne saurait changer le sens de la lettre qui est très clair. En voici le texte:

dangereuses; ils lui conseillaient un procédé qui, seul, leur semblait s'imposer. Ils désapprouvaient, tout d'abord, le recours aux menaces, soit que Mr. de Ferriol qui, par tempérament, aimait la manière forte, en ait lancé l'idée; soit que les rigoristes, ceux qui deviendraient les adversaires du traité, y aient déjà recouru; ceux-ci préconisaient une rupture violente avec les dissidents et pratiquaient largement la voie des «insultes et des invectives». Ils désapprouvaient, ensuite, le recours aux puissances étrangères, à l'exception de la France; certains catholiques, en effet, avaient cru bon de s'adresser aux ambassadeurs protestants d'Angleterre et de Hollande. A ces deux moyens, les docteurs arméniens préféraient «la voie des supplications», c'est à dire, si nous les comprenons bien, des entretiens où la faction schismatique et le parti catholique pourraient exposer leurs raisons, plaider leur cause et s'entendre. En cela, disaient-ils, ils s'inspiraient d'un mémoire des capucins¹⁶. C'était bien là, les idées du Père Hyacinthe-François, qui préconisait une entente avec les adversaires, pour en arriver, c'était son expression favorite, à un «accommodement» pacifique.

Avant de suivre cette «voie», Mr. de Ferriol voulut consulter les missionnaires latins. La conférence eut lieu à la fin d'octobre 1701. De suite, les deux tendances se firent jour. Les uns dirent qu'il fallait laisser la persécution s'apaiser; l'Eglise en avait vu d'autres plus cruelles: elles avaient pris fin; quant aux catholiques, on répondait de leur constance: ils souffriraient pour la religion; et, quand il faudrait donner de l'argent, ils en donneraient. Les autres ne furent pas de ce sentiment. « Nous connaissons nos fidèles, disaient-ils; ils n'ont qu'un désir :

«Illustrissimo ed eccellentissimo Signore

« Signor nostro colendissimo Ambasciadore del Imperadore di Francia, Eccellentissimo Signore, Secondo suoi memoriali, i quali sono rappresentati della (alla?... dalla?...) Sua Eccellenza, per elegere i mezzi più convenevoli per aiutarci nel tempo presente della persecutione che patimo, dichiaramo che li mezzi delle minacce e quelli di far intercedere altri rappresentati per noi, non sono convenevoli al stato dei nostri affari e al governo dei Turchi, ma bene troviamo i mezzi delle suppliche con fare intendere tutte le nostre ragioni, conforme porta il memoriale particolare delli cappuccini non volendo ricorrere ad alcuna altra potenza che a quella di Franza, per la quale la Religione catholica si a conservata ed augmentata nel Levante, con aiuto delli suoi ambasciadori e l'aiuto delli missionarii francesi, tanto delli padri jesuiti che delli padri cappuccini.»

«In fide di che tutti sottoscriviamo supplicando la nelle viscere del Signore nostro Gesù Cristo di non denegarci l'aiuto suo e la sua potente protectione in questo tempo tanto necessario a noi, che nè troverà la ricompensa eterna da Dio.»

«Finimo con baciarmi humilmente le sue vesti

Alle dieci di agosto 1701, alla nona.

Di sua Eccellenza humilimi ed osservantissimi servi

Io don Manuel,	Io Nordung, Io Georgio,	Io Elia dottore,
Io don Manuele,	Io Pietro Baptista	Cacciaduro, dottore
		Io Miktar dottore.

¹⁶ Nous n'avons pas pu trouver ce mémoire.

retourner dans les églises arméniennes; certains y sont retournés, sans attendre; ils veulent fuir la persécution». Comme il arrive en cas-là, chacun resta sur ses positions. L'ambassadeur, embarrassé, décida de consulter les arméniens dissidents. Il chargea de ce soin le Père Hyacinthe-François¹⁷.

Grâce à l'autorité dont jouissait tout ambassadeur de France, grâce au prestige personnel dont jouissait Mr. de Ferriol, (on le savait capable de mesures énergiques), le Père Hyacinthe-François trouva partout un accueil favorable; il s'aboucha avec un groupe important qui représentait 300 personnes; un prêtre les dirigeait; on y comptait l'évêque habitué de l'église des Arméniens, à Galata; puis, un autre évêque, catholique celui-là, qui, depuis trois mois, ne sortait point d'une maison, où il s'était caché. A tout ce monde fut proposé l'essentiel du futur Traité; tous l'acceptèrent; tous se montrèrent disposés à un accommodement; pour preuve de leur bonne volonté, les trois catholiques encore emprisonnés, les quatre autres, terrés chez les capucins, purent prendre la clef des champs¹⁸. L'expérience était concluante; on résolut de continuer.

Il fallait tout d'abord rédiger le traité; le Père Hyacinthe le fit, ayant Khatchatour pour collaborateur¹⁹. Il fallait, ensuite, le traduire. Khatchatour, élève de la propagande, le traduisit, mot à mot, de l'arménien en latin, et mit son approbation au bas de la traduction latine, comme docteur latin et arménien. Il fallait, enfin, en répandre le texte²⁰. L'Archevêque, en premier lieu, le reçut; ce fut avec joie. Lecture publique en fut faite; l'approbation que tout le monde y donna fit grand bruit. Furent convoqués, enfin, les supérieurs des ordres religieux; un grand nom-

¹⁷ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 2. *Lettre du 2 novembre 1701.*

¹⁸ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 2. *Même lettre.*

¹⁹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 4.

²⁰ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 4-5. Voici le texte :

TRAITE

«Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge Marie et de Saint Grégoire l'illuminé, soit établi, pour la plus grande gloire de Dieu, le salut éternel et le repos de la nation arménienne, pour toujours et à jamais, la PAIX entre les arméniens, qui pratiquent les églises latines et les arméniens qui pratiquent les églises arméniennes, au moyen des conditions expliquées dans les articles suivants.

I) — *De la part des Arméniens qui pratiquent dans les églises arméniennes,*

- 1^o) — Que les susdits n'exigeront point des Arméniens qui fréquentent les églises latines, aucune profession de Foi.
- 2^o) — Que les susdits n'exigeront point des Arméniens qui fréquentent les églises latines, de dire anathème au Pape, à l'Eglise de Rome, à Saint Léon, et au concile de Chalcédoine, priant Dieu, au contraire, que quiconque le voudrait exiger soit anathème lui-même.
- 3^o) — Qu'il ne sera jamais prononcé anathème, dans l'Eglise des Arméniens, comme on le pratiquait autrefois, dans certains temps de l'année, contre Saint Léon et le concile de Chalcédoine.

bre, non pas tous, répondit à l'appel. Déjà certains commençaient à traverser les projets de l'ambassadeur²¹.

Le Père Hyacinthe n'était pas content de son œuvre. Sans doute, Khatchatour l'avait approuvée une première fois, et cette approbation, il l'avait publiée à la suite du Traité, en la signant de sa propre main, en la faisant signer par des personnages considérables²²; cela ne lui avait pas suffi; telle était l'importance qu'il attachait au Traité qu'il avait voulu encore, le lendemain, dans une déclaration faite

4^o) — Que, puisque l'Eglise Romaine approuve le rit arménien, — qu'elle veut qu'il se pratique par tous les arméniens, — qu'elle veut que tous les prêtres arméniens disent la messe, fassent et disent l'office à l'Arménienne et non à la Romaine, — qu'elle entend qu'au moyen de l'union les séculiers de la dite nation aillent dans les Eglises Arméniennes, pour y pratiquer les sacrements des dites Eglises, les susdits aussi reconnaissant l'Eglise romaine pour sainte et première et ceux de son Eglise pour leurs frères aînés, ne veulent en aucune manière, qu'il soit rien enseigné ni pratiqué contre elle dans leurs Eglises.

II) — *De la part des Arméniens qui pratiquent les Eglises latines.*

- 1^o) — Que les susdits iront dans les Eglises Arméniennes.
- 2^o) — Qu'ils y assisteront, les Fêtes et Dimanches, et principalement aux grandes Fêtes de l'année, pour s'y confesser au prêtre qu'ils voudront choisir, et y recevoir la Sainte Communion avec le reste du peuple, selon la coutume.
- 3^o) — Que les susdits suivront le rit Arménien, principalement en ce qui regarde les jeûnes et abstinences, prescrits par le dit rit.

III) — *De plus, il est convenu entre les uns et les autres, Savoir :*

- 1^o) — Que qui que ce soit d'entre eux, qui en qualifie un autre d'hérétique, celui-là sera puni et envoyé avec deux témoins à Son Exc. de France, pour le faire châtier, par sa recommandation, par le Kaimakam, et qu'on ne fera point tomber sur le général la faute d'un particulier.
- 2^o) — Que quiconque prévariquera aux articles ci-dessus sera remis entre les mains de Son Excellence pour pareillement le faire punir, par le Kaimakam, comme perturbateur de la Nation arménienne.
- 3^o) — Que les uns et les autres, de concert, enverront à la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide, et au Grand Patriarche des Arméniens, à Erivan, une copie signée et authentique du présent Traité de paix, pour en avoir la ratification de l'une et l'autre part, afin de la rendre inaltérable et stable pour toujours, sous la protection de l'ambassadeur de France, à qui pareillement une copie du présent Traité sera donnée signée et bullée, comme aussi aux capucins de Saint-Louis à Péra, pour être conservée dans leurs Archives, comme les instruments de la présente paix.

A Péra, les Constantinople, le 22 8bre 1701.»

²¹ Cf. HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 2, *Lettre du 2 novembre 1701.*

²² Cf. HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 5. Voici le texte de cette approbation :

« Moi, Cachiadour Arakiel, docteur latin et Arménien, Elève de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide et son missionnaire dans le Levant, ai fait cette traduction mot à mot de l'Arménien, selon son original; et mon opinion est que cet instrument de paix est un moyen très efficace pour unir toute l'Eglise avec l'Eglise Romaine, et pour faire cesser les

en arménien, en italien et en français, manifester son approbation d'une façon plus explicite²³. Malgré tout, le Père Hyacinthe n'était pas satisfait.

Ce qui l'inquiétait, ce n'étaient point les objections des opposants. D'avance, il était soumis à l'autorité de l'Eglise: «Nous condamnons à l'avance, écrira-t-il en 1707, tout ce qu'elle n'approuve pas; et nous attendons avec la dernière soumission telles règles qu'elle voudra nous donner»²⁴. On peut dire, sans crainte

persécutions, qui se font aux arméniens catholiques dans tout l'Empire Ottoman, par les turcs qui défendent à leurs sujets, sous des graves peines, de communiquer avec les latins, dans les églises latines, et veulent que tous leurs sujets aillent dans leurs propres églises et demeurent dans leur rite.»

«Cachiadour Arakiel, docteur latin et arménien, missionnaire apostolique.»

«Gaspard, Archevêque de Spiga, Vice-Patriarche de Constantinople et Vicaire apostolique.»

«Dominique Maria Timon, Vicaire Général et Curé de l'église de Saint-Pierre, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.»

«F. Charles-Marie, Provincial des Frères Mineurs Conventuels, et Curé de Saint-François.»

«F. Antoine, Commissaire général et Président de l'hospice de Terre Sainte.»

«F. Mansuet, Gardien de Sainte-Marie, et Commissaire de toute la Custodie de Constantinople.»

«Antoine Michaelis, prêtre.»

²³ Archives de Saint-Louis de Péra, *Lettre E n° 14*. Le texte français de ce document, qui, peut-être, fut écrit par l'auteur lui-même, porte une rature sur la signature, quant à l'orthographe de son nom en français. On y lit: Signé moy, *Katciadour*; ce mot est effacé et remplacé par celui-ci: *Cacciadour*. Nous préférons donner le texte italien.

«Io sottoscritto, ho avuto comunicazione delli articuli di pace fra gli Armeni ed il padre Hyacinto-Francesco, capucino circa gli quali dico il mio parere.»

«Circa gli tre primi punti, il mio parere è che essendo concessi dalli Armeni li quali praticano nelle chiese armene, possono e debbono gli armeni li quali praticano le chiese delli Franchi concludere la pace e sottoscriverla, con l'obbligo d'osservare gli tre punti che riguardano gli Armeni li quali praticano le chiese franche, id est di andare nelle chiese armene, praticare gli sacramenti ed osservare il rito armeno.»

«Secondo l'intenzione della Sacra Congregazione conforme alli ordini a me date da essa, quando m'a fatto missionario nel levante, e m'a mandato al grand patriarcha armeno, della sua parte in Erivan.»

«Circa il mandare gli prevaricatori delli articoli della detta pace, il mio parere è che siano castigati conforme all'accordo.»

«Circa il mandare coppie delli articoli di pace a Roma, alla Sacra Congregazione ed al grand patriarcha in Erivan, il mio parere è che sia causa [cosa?] santa.»

²⁴ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 77. *Lettre du 22 juillet 1707*. Précédemment, il avait écrit: «Grâce à Dieu, je n'ai point d'esprit de contestation... Je verrai donc avec plaisir que le Pape condamne ce qui mériterait une rigoureuse censure». *mss. cit.* p. 72. *Lettre du 11 juillet 1707*.

d'erreur, que telle était sa mentalité en 1701²⁵. Comment d'ailleurs, pourraient-ils discuter? Ils ignorent la nature du projet, n'ayant jamais voulu le recevoir, n'ayant jamais voulu y adhérer²⁶. La seule idée de la paix, de l'union, les irrite. Ce qu'ils cherchent uniquement, c'est d'attirer et de garder dans les églises latines les Arméniens catholiques; de leur interdire, sous peine de péché mortel, la fréquentation des églises arméniennes. Il n'y a pas, à mon avis, dira le Père Hyacinthe, d'autres points importants sur la question qu'ils ont voulu former²⁷. Pour lui, c'est couper, en deux fractions bien tranchées, la nation arménienne; c'est créer entre elles un fossé infranchissable. Pour lui, le problème n'est pas d'ordre théologique; c'est une question de fait.

Cependant l'opposition naissante l'oblige à revoir le texte de près. Il ne doit rien laisser qui puisse donner prise à l'adversaire. Un scrupule le retient²⁸. L'article III porte que les prévaricateurs du Pacte d'union doivent être dénoncés à l'ambassadeur, pour être châtiés sur sa recommandation par le kaimakam. N'est-ce pas un recours au bras séculier, en matière religieuse? Il soumet le cas à l'archevêque qui n'y voit de rien de censurable²⁹. Il en réfère à Khatchatour qui n'y voit rien à reprendre. «Ce recours, dit-il, est fondé sur les circonstances présentes»³⁰. Le Père Hyacinthe n'est pas encore rassuré. Il s'agit, se dit-il, d'arrêter les saillies

²⁵ En 1707, le Père Hyacinthe écrira que ses adversaires, après s'être efforcés de le faire condamner, durent changer de langage; *mss. cit.* p. 73. *Lettre du 11 juillet 1707*. Il est fort probable que cette assurance, il dut l'avoir dès le début.

²⁶ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 59. *Lettre du 29 décembre 1706*. Voici le passage auquel ce texte fait allusion:

«Voilà, Monseigneur, où en est réduit le progrès qu'avait fait la Religion et le fruit des travaux d'un grand nombre de missionnaires de différents ordres depuis tant d'années. Et c'est que nous ne verrions pas si on eût laissé à un traité simple, fait sans artifice, et qui n'a d'autre objet que la paix, le cours naturel qu'il devait avoir; et qui n'eût pas échoué s'il eût pu être minuté par ceux qui, ayant refusé d'y mettre la main, se sont persuadés qu'il était de leur honneur et peut-être de leur intérêt, de le rendre inutile et d'en empêcher l'effet, (ce) qu'ils ont procuré dès sa naissance avant même de savoir ce qu'il contenait, étant assez pour eux que ce traité dut finir un schisme et produire une réunion qui les écartant de leurs vues, devait être empêchée à quelque prix que ce fut.»

«Je n'avance rien d'outré à Votre Grandeur en lui disant que ce traité qui a été contredit dès sa naissance, l'a été avant que l'on en sût la juste teneur et la force des termes qu'il renferme. Elle sera persuadée de cette vérité lorsqu'elle saura les mesures que j'avais prises pour le rendre impénétrable à ceux qui ne voulant pas de réunion, n'avaient point voulu l'entreprendre.»

²⁷ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 74, *Lettre du 11 juillet 1707*.

²⁸ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 72-75, *Lettre du 11 juillet 1707*.

²⁹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 72. Même *Lettre*.

³⁰ Pour un oui, pour un non, à la moindre contestation d'ordre civil ou religieux, les Arméniens, même catholiques, en appelaient aux tribunaux turcs. Pour remédier à cet abus, Mékhitar leur conseillait de recourir non au vizir mais au patriarche. Cf. P. MINAS NURIKHAN, *Il Servo di Dio Abate Mechitar*, p. 99, 100.

des indiscrets qu'il y a toujours parmi ces peuples, d'en modérer les excès du côté des magistrats infidèles. L'ambassadeur ne sera qu'un juge de paix qui limitera, canaliserà les recours au kaimakam³¹. Ces réflexions ne le tranquillisent pas; il remanie le Traité: «Nous avons changé quelque chose, dit-il, dans le 2ème et le 3ème article..., dont on n'a fait qu'un. Ces changements ne regardent que les paroles et non pas ce qu'elles entendaient, qu'on a mis sous des termes que le peuple acceptera avec moins de difficultés»³².

Tout est prêt; maintenant, il faut obtenir les signatures. Le Père Hyacinthe va se mettre à l'œuvre courageusement³³.

III

LES LUTTES AUTOUR DU TRAITE

décembre 1701 - mai 1702

Les premiers à gagner étaient les Patriarches, hommes de sac et de corde, sur qui n'avaient prise que la menace et l'intérêt³⁴. Ils étaient trois: Ephrem, Der Moufik, Avetik.

Ephrem, patriarche de Constantinople, continuait la persécution. En décembre

³¹ Ce recours à l'ambassadeur était justifié par le titre et la qualité que lui reconnaissait officiellement Rome, de «Chef des catholiques en Orient, au point de vue religieux et leur protecteur». «In un decreto della Propaganda, trasmesso a Mgr. Pier Battista Mauri, si legge che nessun superiore regolare, di qualsiasi Ordine o Istituto deve immediatamente o mediatemente innovare cosa alcuna senza l'intelligenza degli Ordinari dei luoghi, e senza il sentimento e l'approvazione dell'Eccmo Ambasciadore di Francia, pro tempore, alla Porta ottomana». Cf. *Bessarione*, 1900-1901. p. 514. De par la volonté de Rome, l'ambassadeur de France avait donc, même dans les questions religieuses, non seulement un droit de « regard », mais, à l'égal de l'ordinaire, un droit de « veto », puisqu'aucune innovation ne pouvait être faite, par les Supérieurs des réguliers, de n'importe quel Ordre, sans le sentiment et l'approbation du dit ambassadeur. Le recours qu'on imposait à son autorité, dans le Traité, était donc parfaitement légitime. Aussi, à notre connaissance, le Père Hyacinthe ne fut jamais inquiet sur ce point ainsi que sur l'ensemble du Traité. Il est fort probable, d'ailleurs qu'en ceci, le Père Hyacinthe craignait moins les foudres de Rome que les colères des dissidents. Quel bel argument pour ses adversaires que de pouvoir dire aux schismatiques, si jaloux de leur indépendance: Voyez, on vous livre aux mains des Francs.

³² HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 36. *Lettre du 13 février 1702*. Malheureusement, nous ne possédons pas le texte de cette seconde rédaction.

³³ Il luttera durant quinze ans. Nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui se passe durant le séjour de Mékhitar à Saint-Louis, des événements dont il eut sûrement l'écho, s'il n'en fut pas le témoin direct. Même limité à cet espace de temps, le récit des efforts du Père Hyacinthe serait encore considérable, et dépasserait les limites d'un article; nous nous bornerons à une vue d'ensemble et à quelques épisodes plus significatifs.

³⁴ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 7. *Lettre du 13 février 1702*.

1701, il donna l'ordre aux curés de prendre les noms des arméniens présents dans leurs districts; ordre, en même temps, fut donné aux arméniens, dits latins de faire la profession de Foi³⁵. C'était normal. A la haine, s'ajoutait, maintenant la peur. Un concurrent entra en scène, influent déjà, groupant autour de lui, des partisans nombreux. Il se cachait, mais de sa cachette, laissait partir la calomnie: Ephrem et Der Moufik recevaient de l'argent catholique, de l'argent arménien; ils permettaient la fréquentation des églises latines; c'était contre la volonté du «Grand Seigneur»; on exigeait des châtiments³⁶. Rien ne pouvait mieux inspirer la crainte et, par suite, la sévérité.

Der Moufik, également, se sentait menacé; à la recherche d'un protecteur, il se tournait vers l'ambassadeur de France; mais, en même temps, il gardait son ambition intacte; en face d'Ephrem en déclin, en face de l'autre qui montait, sournoisement, il se tournait contre les deux; lui aussi avait des partisans; il avait, lui aussi, des chances de réussir³⁷.

L'autre, c'était Avetik, «le fléau des catholiques», disait le Père Hyacinthe³⁸. Le 7 mars 1702, il arrivait à ses vues; protégé par le grand muphti, contrairement à tous les usages, il avait reçu le kaftan. Triomphe incomplet, toutefois; reconnu à Andrinople, il ne l'était point à Constantinople; car Ephrem, détrôné à Andrinople, gardait en sa faveur un parti très puissant dans la capitale de l'Empire. Der Moufik était également déposé; son successeur, le vice patriarche d'Avetik, se montrait très conciliant. Son maître, au contraire, était irrité plus que jamais; il croyait voir dans les catholiques des adversaires de sa personne.

En ces circonstances, les démarches du Père Hyacinthe-François avaient peu de chance d'aboutir; elles n'aboutirent pas. Ephrem, avant sa déposition, ergota, fit des objections, demanda qu'on changea certains termes et finalement refusa; après sa déposition, tout entier à la lutte, il laissa tout tomber. Der Moufik, avant l'apparition d'Avetik, louvoya, promit sans promettre; et, en fin de compte, déclara qu'il ne voulait rien signer, avant de connaître la pensée du patriarche; quand Avetik apparut, menaçant, puissant, il eut peur de perdre sa place, se tourna vers l'ambassadeur, et se hâta de s'engager, par écrit, «à tout terminer au gré de Son Excellence, dès qu'elle aurait obtenu l'exil de ce perturbateur»³⁹; après sa déposition, lui aussi, tout entier à la lutte, oublia tout engagement. Pour Avetik, le Père Hyacinthe s'efforça, de concert avec l'ambassadeur, de l'écarter du siège patriarchal; ayant échoué, il joua sur les deux tableaux, se ménageant des sympathies dans les deux camps de manière à triompher quoiqu'il advînt⁴⁰.

³⁵ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 8. *Lettre du 13 février 1702*.

³⁶ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 13. *Même Lettre*.

³⁷ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 32, 33. *Lettre du 6 juin 1702*.

³⁸ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 10. *Lettre du 13 février 1702*.

³⁹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 12. *Lettre du 7 mars 1702*.

⁴⁰ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 35. *Lettre du 6 juin 1702*. Le Père Hyacinthe écrit notamment: «Incertains des entreprises faites contre Avetik, d'un côté, nous conservons

Ne pouvant rien attendre des Patriarches, le Père Hyacinthe espérait de meilleurs résultats des autorités subalternes et des principaux laïcs qui, par leur situation, exerçaient une influence réelle dans leur entourage. Aux uns comme aux autres, quand l'occasion se présentait, il signalait les causes de division et les adjurait d'y mettre fin. Lentement, patiemment, car l'opposition était forte, il réussit à les réunir. Ce fut le 12 décembre 1701. Il s'agit, leur dit-il, de quatre choses: 1° empêcher la publication d'une excommunication envoyée depuis peu par le Patriarche d'Arménie. 2° faire suspendre les ordres d'Ephrem⁴¹, imposant aux Arméniens dits latins la profession de Foi orthodoxe. 3° empêcher les curés de donner les noms des Arméniens catholiques de leurs districts. 4° (et c'est là qu'il voulait en venir) faire reconnaître la nécessité d'un traité.

Le premier point fut déclaré impossible: l'excommunication était déjà publiée. Sur le second et sur le troisième, l'on tomba d'accord; sur le quatrième, il fut décidé qu'on en parlerait au Patriarche Ephrem, et qu'on mettrait tout en œuvre pour obtenir sa signature. Sur ces entrefaites, Mgr. Gasparo Gasparini, l'archevêque, entra.

Aussitôt les plaintes fusèrent⁴². La cause de tout le mal, c'étaient les opposants, disaient les principaux laïcs, ce sont les opposants qui, par leurs remarques impertinentes, leurs interventions désobligeantes, leurs propos offensants, divisent la nation, et dressent, l'une contre l'autre, les deux fractions ennemies. Pour nous, ajoutaient-ils, nous⁴³ sommes catholiques, anciens élèves des Capucins ou

une bonne correspondance avec le vice-patriarche d'Avetik, qui a pour nous et pour les catholiques, tous les égards que nous souhaitons, et, de l'autre, nous nous entretenons bien avec le vice-patriarche déposé, et les premiers de la nation arménienne qui forment le parti contraire à Avetik. Avec le premier nous sommes venus à bout de faire cesser toute plainte, d'entretenir la paix et d'empêcher l'exécution des ordres d'Avetik contre les catholiques. Avec les seconds, s'ils viennent à bout de leurs desseins de voir notre traité ratifié.

⁴¹ A cette date, 12 décembre, Ephrem était patriarche. Avetik n'avait pas encore fait son apparition.

⁴² Voici ces plaintes telles que le Père Hyacinthe les rapporte dans sa *Lettre du 13 février 1702*: «Les principaux prêtres de cette assemblée ne purent s'empêcher de lui faire la... plainte contre les opposants qu'ils étaient cause de tous les différends qui partageaient cette nation, — que ce qu'on avait entendu de leur bouche et de quelques docteurs arméniens, leurs amis, avait ôté la subsistance des prêtres en les faisant passer pour hérétiques, — publiant qu'on ne pouvait entendre leur messe, — que les absolutions qu'on recevait d'eux, ne valaient rien, — qu'on ne pouvait aller dans leurs églises sans commettre un péché mortel, — qu'ils refuseraient l'absolution à ceux qui y iraient, ce qu'ils ont fait et font tous les jours, — que c'était un abus de leur faire dire des messes et de leur donner la rétribution, — qu'on ne faisait pas bien de se servir d'eux pour faire faire, dans les cimetières, les prières accoutumées pour les morts, — que l'argent qu'on leur donnait, lorsqu'ils allaient faire les bénédictions des maisons, n'était pas bien employé, — que le massacre des agneaux et des moutons, qu'ils font pour en faire la distribution aux pauvres, est un sacrifice illicite aussi bien que les aumônes que l'on fait au prêtre à cette occasion, — et autres choses...».

⁴³ «Ces prêtres dirent encore à l'archevêque qu'ils avaient été, toute leur vie catho-

des Jésuites, qui, eux, n'ont jamais tenu de pareils discours. Quant aux Arméniens latins⁴⁴, eux, non plus, ne sont pas exempts de tout reproche, et l'on peut croire qu'ils vont dans les églises latines, parce que dans le rite latin, les jeûnes sont moins nombreux et beaucoup moins rigoureux. L'archevêque leur répondit que le traité devait remédier à tout cela et qu'il ne fallait plus remuer tout ce passé; on leur ferait justice, si quelqu'un contrevenait au traité, après qu'il aurait été signé. Tous ces messieurs furent gagnés. L'ambassadeur, averti, envoya un dîner magnifique qui eut encore son mérite et tous se retirèrent, non sans avoir promis au Père Hyacinthe une lettre de recommandation pour le Patriarche Ephrem⁴⁵.

Ainsi le Père Hyacinthe voyait d'où venait le mal. Il décida d'y remédier. Il écrivit aux opposants: «Venez au couvent; nous nous expliquerons». Ils ne voulurent pas. Il alla les trouver. L'explication fut orageuse. «Vous avez tort, lui dirent-ils sèchement, de vouloir unir les Arméniens. — Je ne suis pas d'accord en cela avec vous, leur répondit-il». Puis, à part lui, il ajouta: «Je les aurais crus plus puissants et plus habiles»⁴⁶.

Sans perdre courage, il poursuivit ses efforts. Tandis qu'Ephrem était encore sans inquiétude et qu'Avetik, encore caché, menait ses intrigues sans éveiller encore aucun soupçon, l'ambassadeur reçut des témoignages écrits que les opposants au traité «empêchaient les Arméniens [catholiques] d'aller dans les églises arméniennes»⁴⁷. Le Père Hyacinthe résolut de convoquer dans son église,

liques, — qu'ils avaient été élevés, les uns par les Capucins, les autres par les Jésuites à qui ils n'avaient jamais entendu tenir de pareils discours, — qu'ils avaient fréquenté les églises latines, qu'ils s'y étaient confessés et communies, et y avaient entendu les prédications, — qu'ils y allaient assez assidûment entendre la messe, — qu'ils espéraient, moyennant la Grâce de Dieu, que tout reviendrait sur le même pied. Mais que si Rome entendait qu'ils fussent privés de ces petits revenus qui les faisaient vivre, il fallait qu'elle leur donnât de quoi subsister; qu'en ce cas ils laisseraient aller le peuple où il voudrait et n'en recevraient jamais une obole».

⁴⁴ «Les mêmes prêtres se plaignirent des Arméniens dits latins, et dirent qu'un autre motif de leur séparation était pour pouvoir mener une vie plus large, plus sensuelle et moins contrainte que chez les Arméniens où l'on se levait la nuit, en tout temps pour aller à l'église, et, qu'ils n'interrompaient pas leur sommeil pour aller à celles des latins, pour y entendre la messe; qu'ils n'étaient pas si longtemps à l'église parce que le service des latins est deux fois plus court que celui des arméniens, — qu'ils étaient dispensés par là de donner les aumônes accoutumées pour l'entretien de l'église, et pour subvenir aux avanies, dont les turcs les chargent de temps en temps, — et qu'enfin, ils mangeaient du poisson et buvaient du vin les jours défendus, et n'observaient plus les jeûnes de leurs églises qui sont infiniment plus austères et plus fréquents que ceux de l'Eglise latine, au scandale de toute la Nation...».

⁴⁵ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 7-8. *Lettre du 13 février 1702*. Tous les passages cités dans les notes précédentes sont empruntés à cette lettre importante. On peut se demander si Mékhitar assista à cette conférence qui eut lieu au couvent des Capucins; c'est fort probable; s'il ne le fit pas, il ne put pas ne pas suivre de très près ces débats.

⁴⁶ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 6. *Lettre du 13 février 1702*.

⁴⁷ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 13. *Lettre du 7 mars 1702*.

pour le dimanche suivant, un grand nombre d'Arméniens [catholiques], le plus grand nombre possible. Il leur dirait qu'ils feraient bien de ne pas abandonner complètement les églises arméniennes. Il se rendit auparavant chez l'Archevêque Gasparini, lui fit part de son projet: «On agit ouvertement contre un traité, dit-il, qui peut rendre à la nation arménienne, le repos et la paix; on agit, j'ose le dire, de propos délibéré». L'archevêque approuva; lui même confirmerait ce qui serait dit aux assistants⁴⁸.

Le dimanche suivant, le Père Hyacinthe prit la parole. Son discours était préparé minutieusement. La veille au soir, avec l'ambassadeur et l'Archevêque Gasparini, il en avait pesé tous les mots; surtout, il avait pris grand soin de ne pas parler d'un ordre, mais d'une simple invitation. Loin de moi, disait-il aux arméniens [catholiques] qui l'écoutaient attentivement, car il s'agissait pour eux de choses graves, loin de moi la pensée de vous obliger à fréquenter les églises arméniennes; vous êtes libres de ne pas y retourner; je vous invite, pour le bien de la paix, à ne pas les abandonner complètement; vous pouvez y aller sans pécher; observez les jeûnes et abstinences imposés par le rite arménien. Mais souvenez-vous que les églises catholiques vous sont toujours ouvertes; nous serons très heureux de vous y voir. Ceci dit, il prit soin de faire répéter ses paroles par quelques uns des assistants. Ce ne fut pas assez. Il avait parlé en turc, langue que tous entendaient; il fit traduire en arménien par un interprète, ce qui venait d'être dit; de nouveau, il le fit traduire en turc; enfin, il demanda à tous s'ils avaient compris; tous répondirent: Oui. A son tour, l'Archevêque, le Vicaire Patriarcal Gasparini confirma les paroles du Père Hyacinthe; il les confirma, lui même, les jours suivants, à ceux qui venaient le consulter. C'était très net⁴⁹.

Ce l'était trop. Le chef des opposants alla chez l'Archevêque. Il lui demanda un décret, ordonnant aux arméniens [catholiques] d'aller dans les églises arméniennes. Le piège était grossier. L'Archevêque Gasparini, normalement devait répondre par un refus. Aussitôt se répandrait le bruit qu'il avait changé d'opinion et que le Père Hyacinthe était désavoué. Le piège fut flairé, sans doute, car une conférence fut convoquée pour le lendemain.

C'était le 19 février 1702. Etaient présents, Mgr. Gasparini, l'Ambassadeur, le Père Hyacinthe, le chef des opposants.

⁴⁸ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 13. Même Lettre.

⁴⁹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *Attestation à Monsieur le Marquis de Ferriol Ambassadeur extraordinaire du Roi auprès de la Porte ottomane*. Cette pièce se trouve dans le recueil des lettres du Père Hyacinthe, *mss. cit.* p. 14-20. A la fin de ce document, on peut lire: «A Péra, ce 25 février 1702, fr. Hyacinthe-François de Paris, Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur de Saint-Louis à Péra». L'original porte en plus: «Envoyé à la Sacrée Congrégation de la Propagande, par le canal de Mr. de Janson. L'exposé ci-dessus contenant la vérité, j'en donne mon témoignage, comme j'en suis requis.

Signé: FERRIOL.»

— Pourquoi, demanda le Père Hyacinthe au chef des opposants, êtes vous allé chez Monseigneur, lui demander un décret?

— C'était conforme, répondit le chef, à l'ordre verbal donné le dimanche précédent.

— Il n'y a pas eu d'ordre, dit l'Archevêque, mais une simple invitation. — Le Père Hyacinthe, alors, rapporta comment les mots avaient été choisis, pesés, pour ne laisser place à aucune équivoque; comment les assistants avaient été informés, interrogés pour ne laisser place à aucune erreur. Puis il attaqua.

— Vous êtes seul, dit il, de votre opinion. Jamais nos Pères n'ont agi comme vous faites; jamais, aucun missionnaire n'agit comme vous. De tout temps dans l'Eglise arménienne, schismatiques et catholiques ont été mêlés.

Longuement, il développa ses preuves. L'autre ne le démentit pas.

— L'attitude des schismatiques est changée, répondit-il; elle n'est pas si tolérante qu'autrefois.

— Autrefois, répliqua le Père Hyacinthe, la docilité des arméniens était la prudence des catholiques et celle de leurs missionnaires. Autrefois, on ne les insultait pas.

Et il rapporta les plaintes entendues.

— Maintenant, ajouta-t-il, qu'il est question d'un traité, tout redevient calme; la disposition des dissidents est généralement meilleure.

L'autre répondit qu'il maintenait son point de vue et qu'il attendait un décret épiscopal.

Une fois de plus, on aboutissait à une impasse⁵⁰. Pourtant, il fallait en sortir. Une fois de plus, le Père Hyacinthe se tourna vers les arméniens dissidents. C'était après le coup d'état du 7 mars. Le patriarche Ephrem était déposé. Il était remplacé par Avetik. Le nouveau vice-patriarche était d'esprit conciliant. Il fallait profiter de ses bonnes dispositions.

Le 3ème lundi d'avril 1702, une réunion eut lieu au couvent de Saint-Louis de Péra. Se trouvaient là 8 ou 10 des principaux arméniens, c'est à dire des plus riches et des plus accrédités. Ils étaient du parti d'Ephrem, mais obligés de faire de nécessité vertu, ils s'étaient accommodés avec Avetik⁵¹. En attendant le vice-patriarche, ces messieurs se plaignirent des opposants, avec tant de véhémence, dit le Père Hyacinthe, que «j'en fus touché».

— Il ne convient pas, Messieurs, déclara-t-il, de vous rapporter à mon tour les insultes, les médisances et les calomnies que vos prêtres lancent contre nos chrétiens.

⁵⁰ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 14-20.

⁵¹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 22. Lettre du 8 avril 1702. Il doit y avoir, pour cette lettre, une erreur de date, soit de la part du Père Hyacinthe, soit de la part du copiste. On ne voit pas en effet, qu'il ait pu écrire, le 8 avril, que la réunion eut lieu le troisième lundi de ce même mois.

— Nous le savons, dirent-ils; la plupart de ceux qui viennent prêcher dans nos églises, sont des gens rustiques, sans science. Nous y mettrons bon ordre.

Durant ce dialogue, le vice-patriarche était entré.

— Monsieur, lui dirent les arméniens, il est de votre charge et de votre devoir, et nous vous en prions, d'ordonner à tous les archiprêtres de nos églises, de n'y introduire aucun prédicateur, sans auparavant l'avertir de n'apostropher personne... d'exhorter tout le monde à l'union.

Le vice-patriarche promit. Sur ce, le Père Hyacinthe représenta que trois fois l'an, se chantait, dans les églises arméniennes, une hymne dont trois versets renfermaient une malédiction contre Saint Léon le Grand et le Concile de Chalcédoine; que cette tradition avait été jadis interrompue, et qu'on en avait promis l'interruption. Les arméniens discutèrent là dessus quelques instants, puis répondirent qu'ils avaient depuis peu un nouveau patriarche, qu'ils ne connaissaient pas ses sentiments, et qu'ils aviseraient. L'on se sépara⁵².

Il n'avait pas été question du traité.

Pendant ce temps, les opposants continuaient à détourner les Arméniens des églises de leur rite. La faction schismatique s'en irritait et redoublait la persécution. Les catholiques étaient divisés. Les uns pensaient qu'après avoir fait profession de Foi catholique apostolique et romaine, ils n'étaient pas obligés de fréquenter les églises latines, tant que la Propagande n'en aurait pas ordonné autrement⁵³. Les autres, sans attendre les ordres de Rome, pratiquaient uniquement le rite latin; quelques-uns même de peur de pécher mortellement aimaient mieux laisser leurs enfants sans baptême plutôt que de les conduire au prêtre arménien. C'était le cas d'un Arménien catholique qui, depuis quinze jours, gardait chez lui un enfant sans le conduire à l'église pour le faire baptiser. Le Père Hyacinthe apprit le fait, appela le père, le présenta à l'évêque [Mgr. Gasparini] qui lui fit une remontrance paternelle mais ferme et l'invita à faire baptiser immédiatement

⁵² HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 25,26. *Lettre du 8 avril 1702.*

⁵³ Cf. CLEMENTE DA TERZORIO, *Le Missioni dei Minori Cappuccini*, t. III, p. 98, 99. «In quello stato di cose, alcuni Missionari, forse spinti da zelo indiscreto, andarono troppo inanzi, e di cui ne avvennero le persecuzioni lamentate dal Padre nostro Giacinto-Francesco.»

«A tal rispetto egli informava la S. Congregazione di Propaganda, indicando, allo stesso tempo, gli opportuni provvedimenti.»

«Propaganda però, in parte aveva già provveduto, poichè troviamo che fin dal 1714, scriveva a Monsignor Vicario Patriarcale di Costantinopoli, accio ammonisce seriamente i Padri Missionari di insinuare ai cattolici Armeni di non andare in troppo frequente e strepitoso concorso, alle chiese dei Padri Missionarii sudetti, ma che in ciò usassero tutta la moderazione a fine di non irritare i scismatici, e di evitare le gravi persecuzioni alle quali i cattolici sono per tal causa, spesso sottoposti.»

«E, in coerenza d'un tal ordine, fu, nell'istesso anno 1714, replicato all'istesso Monsignor di evitare nelle sacre funzioni, il troppo concorso degli Armeni cattolici, nelle loro chiese.»

Le R. P. Clemente da Terzorio renvoie à: Archivio della S. C. de Prog. Fide, *Acta* 1719, fol. 471.

son fils; ce qui fut fait le jour même. Le lendemain, troublés, des chrétiens vinrent à l'archevêché; il leur fut conseillé de fréquenter leurs églises. Mais, répondirent-ils, on nous a fait promettre par serment de n'y point aller. L'archevêque les releva du serment⁵⁴. De nouveaux troubles s'annonçaient⁵⁵. L'Archevêque prit alors une décision et fit paraître le décret suivant :

Aux Révérends Pères Supérieurs des Ordres religieux et à leurs sujets.

«Sachant l'ordre du Grand Seigneur contre ses sujets catholiques Arméniens et contre les missionnaires latins, ceux depuis peu publiés par le nouveau patriarche arménien contre ceux qui ont abandonné leurs églises, et les diligences qui se font pour punir les transgresseurs, Nous exhortons tous les Supérieurs réguliers d'envoyer à leurs églises de même manière que Nous les avons exhortés et conseillés plusieurs fois, pour conserver cette tranquillité dont ils jouissent depuis six mois et plus».

Donné de notre résidence ordinaire, le 12 mai 1702.

*fr. Gasparo, Archevêque de Spiga*⁵⁶.

La lutte continua longtemps encore. En 1714, quand il fut définitivement vaincu, le Père Hyacinthe écrivit⁵⁷:

«Quoi de plus douloureux que de voir que toute la désolation que nous voyons aujourd'hui, soit la funeste suite du pouvoir que les opposants ont eu d'empêcher l'exécution d'un projet qui pouvait empêcher tout ce qui est arrivé?⁵⁸... Quand on leur a dit que l'orage se formait, ils ont répondu que ce n'était rien. Quand ils ont vu ces trois personnes arrêtées, ils ont dit que ce ne seraient rien... Je ne sais ce qu'ils diront de l'apostasie de ces deux évêques... Mais moi, je continuerai de dire que 100 missionnaires, en 100 ans, ne répareront pas le mal que la religion a souffert et souffre encore par leur faute»⁵⁹.

⁵⁴ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 29. *Lettre du 9 mai 1702.*

⁵⁵ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 31. *Lettre du 6 juin 1702.*

⁵⁶ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 36. *Même Lettre.*

⁵⁷ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 116. *Lettre du 14 novembre 1714.*

⁵⁸ A cette date, des prêtres et des évêques avaient été emprisonnés en grand nombre. Deux avaient apostasié.

⁵⁹ HYACINTHE-FRANÇOIS, *mss. cit.* p. 116. *Lettre du 14 novembre 1714.* On trouvera peut-être le Père Hyacinthe bien sévère. Voici un témoignage qui corrobore le sien. Cf. E. BORÉ, *Arménie*. Paris Firmin Didot, 1838, p. 54.

«A cette époque, (1700), il y eut parmi les Arméniens, envoyés par la Propagande, un mouvement visible vers l'unité catholique. — Mékhitar, ce célèbre fondateur de l'ordre d'ap-savant de Saint Lazare, touché du déplorable état de sa nation, concevait le projet d'ap-porter un remède efficace à ses maux, en extirpant les germes de division. (C'est nous qui soulignons).

«Les missionnaires européens envoyés par la Propagande, et qui étaient assez nombreux à Constantinople, secondèrent heureusement ses projets. Mais ensuite, ils ne procédèrent pas

Si le Père Hyacinthe tenait tant à combattre la séparation des Arméniens catholiques d'avec les Arméniens dissidents, ce n'est pas qu'il oubliât ou minimisât les graves erreurs de ceux-ci et leurs odieux anathèmes. Au contraire, le Traité, en termes formels, très clairs, exigeait avant tout, une profession entièrement catholique. Mais le procédé qu'il entendait employer était tout différent de celui de ses adversaires. Le but qu'il poursuivait était d'ordre social et religieux. En face des infidèles, au milieu desquels ils vivaient, grouper, en un faisceau compact, tous les chrétiens, extirper de leur sein tous les germes de division, leur rappeler qu'ils sont tous frères en Jésus-Christ, et qu'ils doivent tous vivre en bonne entente, en paix constante, en bonne harmonie, pour ne faire qu'un cœur et qu'une âme, voilà ce qu'il cherchait. A l'aide de cette union, maintenue et renforcée, sur la base du rite arménien, éclairer doucement les consciences, redresser les erreurs, instruire de la saine doctrine tant d'âmes ignorantes, sans insultes, sans invectives; faire disparaître des hymnes les strophes hérétiques, et, par là, rendre inutile la division en deux factions rivales, tel était le but qu'il poursuivait. Dans ce plan, les Arméniens mieux instruits, plus fervents, aussi attachés que leurs frères à leur rite vénérable, à ses pratiques séculaires, devaient être le levain dans la pâte, un ferment de vie spirituelle⁶⁰.

Telle était la pensée profonde du Père Hyacinthe. Que serait-il arrivé si ses efforts avaient pu réussir? Le schisme aurait-il été rendu moins aigu, moins virulent? Aurait-on eu des conversions massives? C'est le secret de Dieu. Nous sommes quand même en droit de penser que la conduite des opposants est difficilement explicable. Par suite de cette obstination, le Père Hyacinthe et ceux qui le soutenaient, l'Archevêque Gasparini en tête, pouvaient reprendre tristement la plainte du psalmiste: «Si iniquus maledixisset mihi, sustinuissem utique... sed tu homo unanims»⁶¹. Qu'ils aient rencontré devant eux ces patriarches, sans foi ni loi, ils en étaient profondément peiné mais non surpris. Mais qu'ils aient vu, parmi

avec toute la prudence requise, dans les moyens qu'ils employèrent pour ramener les dissidents.»

«Ils choquèrent ouvertement ce parti, beaucoup plus nombreux, en interdisant aux catholiques l'entrée de leurs églises qu'ils représentaient comme le sanctuaire de Satan, et en attaquant la liturgie et les pratiques de l'ancienne Eglise arménienne. On refusa l'absolution à quiconque contrevenait à cet ordre.»

«Les catholiques, trop disposés à s'éloigner, prirent tellement en horreur leurs églises, qu'en passant devant la porte, ils détournaient la tête par mépris, comme si c'eût été une pagode d'idolâtres.»

«On renouvela toutes les disputes assoupies depuis des siècles, touchant le Pape Léon et le Concile de Chalcédoine. De leur côté, les partisans du Patriarche intriguaient vivement contre les missionnaires qu'ils dépeignaient à l'autorité civile, comme des conspirateurs soudoyés par les cours d'Occident.»

⁶⁰ N'est ce pas déjà de l'action catholique?

⁶¹ Psaume LIV, v. 13, 14.

leurs adversaires, des frères d'armes acharnés à faire échouer le Traité de paix, ce chagrin n'aurait-il pas dû leur être épargné?

Que cette histoire si pénible serve au moins de leçon. «Sint unum». Puisse nous être toujours unis et d'un effort constant, éclairer ceux qui «ignorant et errant» afin de ramener les frères séparés au bercail de l'unique Pasteur.

P. CONSTANT DE CRAON, O. F. M. CAP.

BIBLIOGRAPHIE

I

MANUSCRITS

Archives de Saint-Louis de Péra.

Lettre E. n° 13.

- 1) KATCHIADOUR (ARAKIEL), — *Mise au point doctrinal sur la personne du Verbe incarné.*
- 2) HYACINTHE-FRANÇOIS, O. F. M. CAP. *Correspondance avec M. le Marquis de Pontchartrain, ministre d'état (1701-1714).*

Une copie de cette correspondance a été faite par le R. P. Eusèbe de Ploemer, O. F. M. CAP. et se trouve à la Bibliothèque Franciscaine Provinciale des Frères Mineurs Capucins, Paris, sous la cote: 1261. C'est à cette copie que nous renvoyons.

II

IMPRIMÉS

- 1) BORÉ Eugène, — *Saint Lazare, ou Histoire de la Société religieuse arménienne de Mékhitar.* Venise, 1835; — *Arménie.* Paris, Firman Didot, 1838.
- 2) A. BELLIN, *Histoire de la Latinité de Constantinople.* 2ème édition accrue par l'auteur et continuée jusqu'à nos jours par le Père Arsène de Châtel, des frères mineurs capucins. Paris, 1894.
- 3) BROSSET, *Mélanges asiatiques.* St. Pétersbourg, 1874-1876.
- 4) CLEMENTE DA TERZORIO, O. F. M. CAP. *Le missioni dei Minori Cappuccini.* Vol. II. *Europa.* Roma, 1914.
- 5) NURIKHAN P. M. — *Il Servo di Dio l'Abate Mechitar... Sua vita e suoi tempi.* Roma - Venezia, 1914.
- 6) PALMIERI Aurelio, — *Dagli archivi dei Conventuali di Costantinopoli,* in *Bessarione*, 1900, 1901, 1904.
- 7) PETIT Mgr. Louis, — *Arménie,* dans *Dictionnaire de Théologie Catholique*, t. I, col. 1888-1968.
- 8) TOPIN Marius, — *L'homme au masque de fer,* dans *Correspondant*, 1869, t. LXXVII, LXXVIII. (t. XLI, XLII, de la nouvelle série); — *A propos du masque de fer. Réponse aux Père Turquand,* dans *Correspondant*, 1869, t. LXXIX. (t. XLIII de la nouvelle série).
- 9) TCHAMITCHIAN, — *Histoire universelle de l'Arménie.* Venise, 1783, 3 vol. 4°. Ouvrage écrit en arménien; nous devons la traduction des passages qui nous intéressaient à l'obligeance des RR. PP. Mékhitaristes du Collège Arménien Samuel Moorat, à Sèvres, Paris.
- 10) TURQUAND, S. J. — *A propos du masque de fer,* dans *Etudes religieuses*, 1869, t. IV.
- 11) A. VARDANIAN, — *Avédik,* dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, t. V, 998-1000.